

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° n° 522 autorisant le remboursement de 60.000 francs à M. Verept, adjudicataire des travaux de niombeerie sanitaire...

n° 522

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
24 avril 1953

Numéro JO  
n° 7 du 01/06/1953

Date du numéro  
1 juin 1953

### VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire noir décret du 18 juin 1884

**Vu** la demande de M. Verept, entrepreneur à Djibouti

**Vu** l'article 6 de l'arrêté ministériel en date du 16 octobre 1946

Sur la proposition du Directeur du Service des Travaux publics,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est autorise, à M. Verept, adjudicataire des travaux 12 juillet 1952.

#### Art 2

Le vrésent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur N. SADOUL.**